L'ADC FRANCE S'ENGAGE ACTIVEMENT DANS LE PROCÈS DE L'ARNAQUE AUX DIAMANTS – CRYPTO MONNAIES QUI VA SE DÉROULER DU 21 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2024.

Categories: À la une !, Actualités ADC FRANCE, Cryptomonnaies, Diamants, Epargne, Placement, épargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !



> *L'affaire dite « carton rouge » dévoile une escroquerie d'envergure internationale survenue entre 2016 et 2018 dans le secteur des placements sur internet concernant les diamants ou les crypto monnaies. Elle a aussi porté sur le vol de salaires de joueurs de football !*

Il a été créé de très nombreux sites web frauduleux, piégeant les investisseurs par de fausses promesses.

Cette très importante arnaque a été découverte suite à une plainte de la Ligue de Football Professionnel qui a mis en lumière les connexions entre cette affaire et les escroqueries visant les clubs de football.

L'escroquerie impliquant les joueurs de football consistait à usurper l'identité d'agents de joueurs. Il a été fourni de nouveaux RIB pour le paiement des salaires. Le réseau frauduleux, englobant des fraudes aux diamants ou aux crypto monnaies a été démantelé avec l'arrestation de 11 membres en avril 2018.

Cette enquête a conduit à la mise en examen de 27 individus ainsi que trois mandats d'arrêts internationaux et à la saisie de nombreux diamants en Israël, en Suisse et en France. Elle a révélé l'implication de 42 sites frauduleux, causant un préjudice de 30 millions d'euros à plus de 1300 victimes.

Nos enquêtes mises en ligne sur notre site https://adcfrance.fr/ ont mis en évidence l'implication de nombreuses sociétés tant françaises qu'étrangères dans ces pratiques frauduleuses.

L'Intervention d'ADC France et son rôle dans le procès :

L'ADC France a mis en œuvre des moyens importants pour aider les consommateurs victimes de ces escrocs et informer l'ensemble du public pour tenter d'éviter que d'autres personnes ne soient piégées par l'examen de nos recherches. L'ensemble de ces recherches est public. Tous les sites sont inclus dans notre liste noire qui concerne actuellement plus de 4700 sites. Elle est consultable avec le lien ci-dessous :

https://adcfrance.fr/placement-epargne/la-liste-noire-des-sites-d-arnaque-de-ladc-france-plus-de-4700-sites-au-28-09-2024/

Nous avons regroupé plus de 200 victimes représentées dans l'information judiciaire ouverte en avril 2018. Notre collaboration étroite avec maitre Arnaud DELOMEL est axée sur la défense des intérêts des victimes y compris lors de l'important procès à venir.

Il se tiendra le 21 octobre au 15 novembre à Nancy, nous serons bien sur présents et attentifs au déroulement de cet acte judiciaire qui représente l'aboutissement d'une action qui a mobilisé l'association pendant plusieurs années.

IMPORTANT

Maitre DELOMEL qui agit au nom de l'association et des victimes nous a indiqué qu'il pouvait encore intégrer de nouvelles victimes dans ce procès.

La date limite est fixée au 21 octobre 2024. Les documents utiles pour votre défense seront à lui communiquer AU PLUS TARD le 25 octobre.

Si vous souhaitez en savoir plus, contacter le plus rapidement possible à l'adresse mail suivante contact@adcfrance.fr

Nous vous donnerons plus d'informations sur les demandes de Maitre DELOMEL et de notre association.

Depuis 2018, ces arnaques ont connu un accroissement considérable. Nous gérons actuellement

plus de 3500 dossiers avec un préjudice dépassant 400 millions d'€.

Cette affaire illustre les dangers associés aux investissements en ligne infligeant d'importants préjudices à de nombreux épargnants. Notre engagement dans la lutte contre la fraude et la protection des droits des consommateurs reste indéfectible. Nous demeurons résolus à poursuivre nos efforts pour obtenir justice pour les victimes de ces escroqueries massives et œuvrer pour une protection renforcée des consommateurs.

Guy GRANDGIRARD

Président ADC France